

Chargement et déchargement du stérilisateur vapeur			
Direction(s) responsable(s)	Direction des services professionnels et de l'enseignement médical	Approuvé	2019-10-18
		Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM)		
Outils cliniques associés			

1. Énoncé

Cette procédure vise à déterminer et à uniformiser les modes opératoires normalisés (MON) concernant le chargement et déchargement des stérilisateurs à la vapeur (conditionnement sous vide).

Elle fait également référence aux normes nationales au Canada, établies par l'Association Canadienne de normalisation (CSA) relatif au chargement du stérilisateur.

Selon la norme CSA : « La probabilité de la réussite du séchage et de la stérilisation dépend de l'adéquation de la préparation, de l'emballage et du chargement. Il faut que la vapeur soit en contact avec les dispositifs; si le chargement n'est pas adéquat, la stérilisation pourrait échouer. L'adéquation du chargement est aussi importante pour la revaporisation au cours du procédé de séchage ». (CSA Z314-18, page 189, norme 16.2.2.1.1)

2. Champ d'application/Contexte légal

Cette procédure s'adresse à tous les préposés en retraitement des dispositifs médicaux (PRDM) œuvrant dans les unités de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) du CISSS Montérégie-Ouest.

3. Définitions

Dispositif médical (DM) :	Dispositif médical conçu par le fabricant pour être retraité et réutilisé et dont les matériaux et les composants ont été choisis en conséquence.
Emballage :	Matériaux utilisés pour créer un système de barrière stérile.
PRDM :	Préposés en retraitement des dispositifs médicaux.
Stérilisateur :	Appareil qui procède à la stérilisation des dispositifs médicaux (DM) et qui consiste à valider l'élimination des micro-organismes viables sur les DM.
URDM :	Unité de retraitement des dispositifs médicaux.

4. Objectifs

- Prévenir la transmission de micro-organismes pathogènes par contact direct ou indirect avec du matériel contaminé;
- Prévenir la contamination et transmission d'infection nosocomiale d'un usager à un autre;
- Prévenir la contamination et transmission d'infection au personnel soignant;
- Assurer l'intégrité des dispositifs médicaux;
- Assurer à notre clientèle un service de qualité et sécuritaire.

Chargement et déchargement du stérilisateur vapeur

5. Intervenants concernés

- Chef de l'URDM et/ou endoscopie
- Conseillère en soins infirmiers, volet URDM
- Infirmière clinicienne, assistante au supérieur immédiat (ICASI) de l'URDM
- PRDM / préposés aux bénéficiaires ou tout autre personnel affecté à effectuer le retraitement des dispositifs médicaux sur les unités satellites

6. Rôles et responsabilités

Rôles et responsabilités de la chef de l'URDM :

- S'assurer de l'élaboration et de la mise à jour de la procédure en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM;
- Diffuser la procédure de chargement et déchargement du stérilisateur vapeur auprès des PRDM;
- S'assurer de l'application de la procédure par un processus d'audit, en faire l'analyse et élaborer un plan d'action.

Rôles et responsabilités de la conseillère en soins infirmiers, volet URDM :

- Élaborer et mettre à jour la procédure de chargement et déchargement du stérilisateur vapeur à l'URDM, en collaboration avec la chef de l'URDM ou son assistante;
- Élaborer une grille d'audit uniformisée, aider à l'analyse et à l'élaboration du plan d'action en collaboration avec le chef de l'URDM ou son assistante.

Rôles et responsabilités de l'infirmière clinicienne, assistante au supérieur immédiat à l'URDM :

- Élaborer et mettre à jour la procédure de chargement et déchargement du stérilisateur vapeur à l'URDM, en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM;
- S'assurer de l'application de la procédure de chargement et déchargement du stérilisateur vapeur auprès des PRDM;
- Informer le personnel concernant les documents de références et les mises à jour;
- Évaluer la conformité de l'application de la procédure de chargement et déchargement du stérilisateur vapeur auprès des PRDM.

Rôles et responsabilités des PRDM, des préposés aux bénéficiaires ou tout autre personnel affecté à effectuer le retraitement des dispositifs médicaux à l'URDM ou sur les unités satellites :

- Connaître et appliquer la procédure de chargement et déchargement du stérilisateur vapeur de l'URDM;
- Consulter les documents de références disponibles au besoin.

7. Matériel

- Chariot de stérilisateur à vapeur
- Crayon à encre validé et résistant à la vapeur
- Minuterie
- Feuille/ enveloppe de registre de charge
- Stérilisateur à vapeur

8. Procédure

Chargement du stérilisateur (charge mixte)

1. Procéder à l'hygiène des mains, selon la procédure.
2. Disposer les pochettes en papier/plastique verticalement de façon à ce que la surface transparente de la pochette soit face à la surface non transparente de la pochette voisine en utilisant le support dédié.
3. Favoriser les tablettes du haut pour les pochettes en papier/plastique dans le but de garder la tablette du bas pour les DM à charge métallique plus élevée (ex. : boîtes d'ortho).
4. Éviter que les DM entrent en contact avec les parois du stérilisateur.
5. Placer les DM lourds à plat dans le stérilisateur.
6. Mettre les boîtes rigides les plus lourdes sur la tablette du bas en gardant un espace de 7 cm entre chacune des boîtes. Ne pas les disposer les unes par-dessus les autres, sauf si validé par le fabricant du contenant.
7. Les instruments concaves doivent être placés de façon à éviter la collecte d'eau pendant le cycle de stérilisation (à 45°).
8. Remplir le registre de charge du stérilisateur.

Déchargement

1. Vérifier l'imprimé de la charge à la fin du cycle :
 - Type de cycle
 - La date
 - Temps d'exposition
 - Température minimale
 - Pression constante
 - Numéro de charge identique à l'étiquetage
 - Initiales du PRDM
2. Entrouvrir la porte du stérilisateur et la laisser entrouverte pour une durée minimale de 10 minutes.
3. Sortir le chariot avec la charge du stérilisateur et laisser reposer les DM, sans les toucher, à l'air ambiant jusqu'à l'obtention de la température pièce à l'aide d'une minuterie (minimum 45 minutes).
4. Procéder à l'hygiène des mains, selon la procédure, avant de manipuler un DM stérile.
5. Inspecter les paquets lors du déchargement des DM du chariot de stérilisation et vérifier :
 - L'intégrité du paquet
 - Le changement de l'indicateur chimique externe
 - L'intégrité du scellant de la pochette en papier/plastique
 - Présence d'une étiquette de charge
 - Présence d'humidité ou trace de contamination potentielle
6. Retraiter les DM dont l'emballage est déchiré, comprimé, mouillé ou échappé sur le plancher.
7. Remballer et stériliser à nouveau si la contamination est limitée aux surfaces externes du paquet; si le paquet est resté sec ou si la contamination s'est produite dans l'aire d'entreposage de l'URDM, le ou les DM doivent être inspectés.

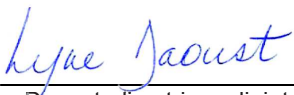
9. Annexe(s)

N/A

10. Références

Normes CSA Z314-18 *Retraitement des dispositifs médicaux au Canada*, 2018, 409 pages.

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Louise Larocque, ICASI à l'URDM Suroît	2019-02-05
	Sandra Wilson, ICASI à l'URDM HAL	2019-02-05
Révisé par		
Personnes consultées	Sylvianne Thauvette, ICASI à l'URDM, CLSC Vaudreuil-Soulanges	2019-06-06
	Guylaine Billette, ASI à l'URDM, hôpital Barrie Memorial	2019-06-06
	Isabelle Laperriere, adjointe au directeur prévention des infection, DSIEU	2019-07-15
	Suzanne Chevrefils, coordonnatrice clinico-administrative médecine spécialisée	2019-07-23
	Claudine Ricard, chef bloc op-URDM/ CPA/CDJ, hôpital Anna Laberge	2019-06-06
	Luce Lebœuf, , chef bloc op-URDM/ CPA/CDJ, hôpital Suroît	2019-06-06
	Nathalie Decloître, , chef bloc op-URDM/CPA/CDJ/Urgence, hôpital Barrie Memorial	2019-06-06
	Sabrina Gauthier, ICASI à l'URDM par intérim, hôpital Suroît	2019-06-06
	Annick Lareau, PRDM à l'URDM, hôpital Anna Laberge	2019-06-06
	Annie Labelle, chef d'équipe à l'URDM, CLSC Vaudreuil-Soulanges	2019-06-06
	Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques	2019-09-19

Historique du document		
Approuvé par	 Lyne Daoust, directrice adjointe des services professionnels - opérations	2019-10-18

Annulation d'outils cliniques existants	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette directive clinique vient annuler les outils cliniques suivants :	
Installation(s)	Annulation
Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges,	Procédure PR-DSI-GRQ-SP-013, retraitement des dispositifs médicaux, 2015